

## Vernis spécial bateaux



### Définition

Vernis gras formophénolique spécial pour bateaux et pour grande résistance extérieure.

### Destination

VERNIS MARINE s'utilise en intérieur et en extérieur. Vernis pour les boiseries en pièces sèches ou humides, les bateaux bois et les surfaces en atmosphère maritime.

Les supports adéquats sont les bois feuillus, les bois résineux préalablement bien dégraissés (des exsudations peuvent se produire, même un certain temps après l'application), les bois tropicaux (excepté l'iroko, le teck et le doussié).

### Propriétés

- Excellent brillant et souple.
- Résistance à l'eau douce et à l'eau de mer.
- Excellente résistance au climat marin.

### Mise en œuvre

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1.

#### Préparation

- Le bois sera poncé et éventuellement dégraissé.
- Les anciens vernis seront poncés et lessivés.

#### Application

Pour obtenir un excellent résultat, appliquer en 3 couches.

- 1ère couche : diluer à 8 %
- 2ème et 3ème couches : sans dilution

Poncer à l'abrasif à l'eau entre chaque couche.

Éviter les surépaisseurs qui sécheront mal.

#### Brosse

- Diluer de 0 à 8 %.

#### Pistolet

- Diluer à 10 %.
- Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C, par grand vent, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, en plein soleil et par temps de pluie.

#### Diluant

White spirit.

## Caractéristiques techniques

### Aspect du film

Brillant.

### Brillant spéculaire

Supérieur à 70 sous 60°.

### Teintes

Incolore.

### Conditionnement

1 litre et 2.5 litres.

### Liant

Vernis gras formophéno-lique.

### Densité

0,92 kg/dm<sup>3</sup>.

### Séchage

(à 20°C, H.R. : 65 %)

- Hors poussières : 3 heures.
- Sec : 6 heures.
- Recouvrable : 12 heures.

### Extrait sec

En poids : 58 %.

En volume : 51 %.

### Conservation

- En emballage d'origine (non ouvert) : 12 mois.
- À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité.

### Rendement

Suivant la porosité du support : de 10 à 15 m<sup>2</sup>/l pour 1 couche.

## Caractéristiques règlementaires

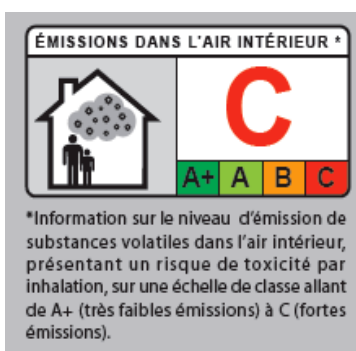
### Classification

#### AFNOR

NF T 36-005 - Famille I classe 2c

### Assurance

**VERNIS MARINE** est assuré au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.



### Hygiène et sécurité

Inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Pour de plus amples informations, merci de consulter notre fiche de données de sécurité.

### Règlementation COV

Conforme à la directive COV 2004/42/CE :  
Valeur limite UE pour ce produit (cat A/e) : 400 g/l.  
Ce produit contient moins de 399 g/l de COV.

### Déchets

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.

**CED** : 080111\*.

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance lumineuse Y est supérieur à 35.

reca

peintures

RECA S.A.S.  
94 route de Toulouse F-31190 AUTERIVE  
Tél. : +33 (0)5 61 50 55 50  
www.reca.tm.fr  
contact@reca.tm.fr